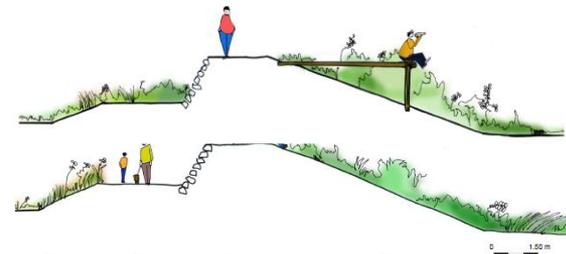
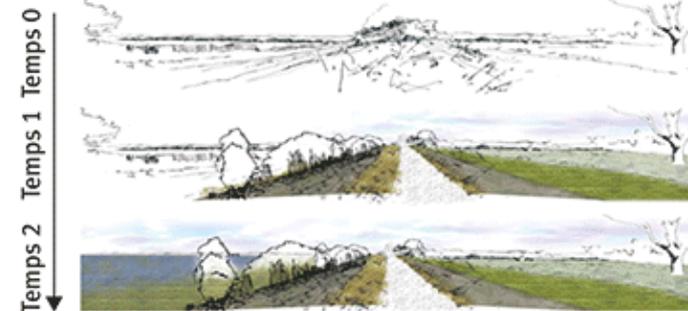


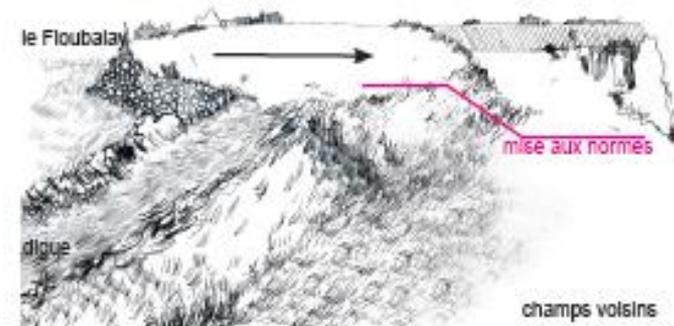
A

La digue aux moines : les terrains sont achetés pour restaurer un espace de promenade entre deux mondes. L'intrusion de l'eau salée dans la zone restituée à la mer, crée un nouveau marais de prés salés dissipant l'énergie marine.

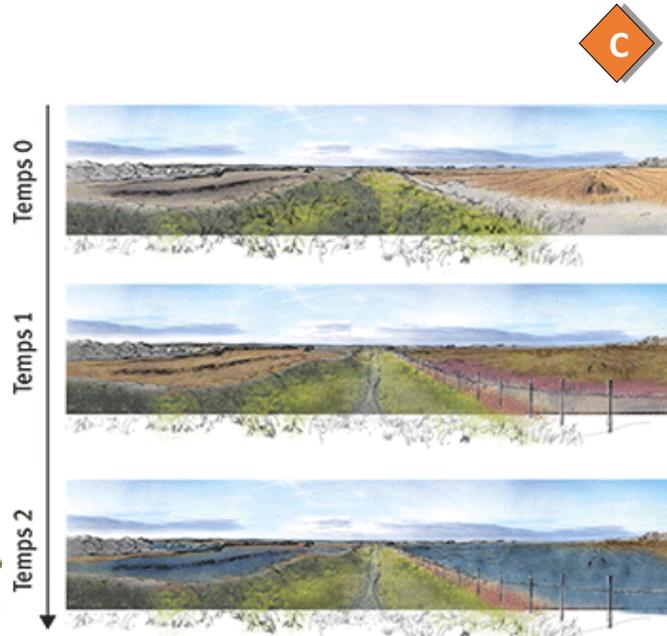
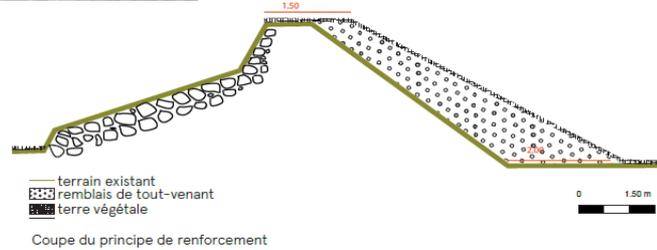




La digue de la saline : les terrains sont achetés pour réaliser un belvédère au milieu de la baie.



Le Perré de Ploubalay : les terrains appartiennent au Conservatoire du littoral. Le perré est élargi pour créer une étendue marine accessible pour les piétons en crête d'ouvrage. La végétation maritime est déjà timidement implantée à l'intérieur du marais de Beaussais. En accompagnant le mouvement, les prés salés s'installent et de nouvelles « criches » redessinent les champs des anciens polders.

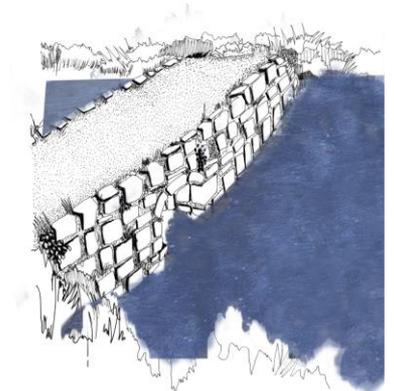




La création d'une nouvelle digue, de longueur limitée, protège les biens et les personnes. Elle se situe entre la digue aux moines et les zones urbanisées de Lancieux.



Les abords du Floubalay : à plus long terme, suite à des acquisitions foncières, les coteaux du vallon végétal du Floubalay amènent les promeneurs à franchir la rivière sur l'ancien pont en pierre.



Carte 3D de la baie de Lancieux

